

PROJET PEDAGOGIQUE 2020/2021



**Syndicat Intercommunal de l'Ensemble Aquatique
et Ludique**

2 Rue du Collège

27 360 PONT SAINT PIERRE

02.32.49.70.59 - 02.32.49.70.90

PROJET PEDAGOGIQUE

I Cadre réglementaire :

La natation étant partie intégrante de l'éducation physique et sportive à l'école, elle s'inscrit dans le cadre du projet pédagogique de la classe et de l'école. Activité obligatoire, les élèves sont tenus d'y participer, sauf dispense médicale.

Pour les piscines organisées en semestres, au minimum 3 modules d'apprentissages de 16 séances (soit 3 semestres) sur 3 années différentes : un module en CP + un module en CE1 + un module en CM sont nécessaires.

Arrêtés du 18/02/2015 et du 09/11/2015 (programmes)

Au décret 2015-372 du 31/03/2015 (socle commun)

Au décret 2015-847 du 09/07/2015 paru dans le BO 30 du 23/07/2015 (ASSN)

A l'article A-322-2 du code du sport paru au BO 34 du 12/10/2017 (Certificat d'aisance aquatique)

A la circulaire 2017-127 du 22/08/2017 parue au BO 34 du 12/10/2017

A la note de service n°2017-097 du DSDEN 27 du 27/03/2017

II Les Installations :

II.1 Les Bassins :

(Voir schéma 1 du POSS scolaire annexé)

B1 : surface de 250 m² d'une profondeur de 1m20 à 1m90 – Soit 62 élèves maximum

B2 : surface de 90 m² d'une profondeur de 0.65m à 0m90 – Soit 22 élèves maximum

B3 : surface de 100 m² d'une profondeur de 1m20 à 1m40 – Soit 25 élèves maximum

B4 : surface de 30 m² d'une profondeur de 0.25m – Soit 7 élèves maximum.

Le jacuzzi est fermé à l'usage scolaire.

Les températures minimales requises sont de 27°C pour l'eau et l'air.

PROJET PEDAGOGIQUE piscine de PONT SAINT PIERRE

II.2 Les vestiaires et les sanitaires :

Chaque classe dispose de un ou deux vestiaires collectifs avec espace de rangement spécifique pour les vêtements.

Le passage dans les douches et le pédiluve est obligatoire. Le port du bonnet de bain est exigé. Seuls les maillots de bain sont acceptés. Les shorts de bain sont interdits.

II.3 Le local à matériel :

Du matériel pédagogique est à disposition des classes sur le bord du bassin. L'entrée dans le local à matériel n'est donc utile que pour prendre du matériel supplémentaire. Seuls les adultes sont habilités à y pénétrer.

III Surveillance - Sécurité - Encadrement :

III.1 Surveillance :

Lors de la présence des écoles, seuls les bassins B1, B2 et B3 peuvent être utilisés selon les principes suivants :

B1 et B2 ouverts – Au moins un MNS de surveillance en S1.

Si ouverture de B3 – 1 MNS de surveillance supplémentaire en S2.

Surface utile :

Pour les apprentissages, au moins 4m² par élèves sont requis pour les primaires. Dès que le niveau d'autonomie correspondant à l'ASSN est atteint, un minimum de 5m² est nécessaire.

Les élèves dispensés doivent prioritairement rester à l'école. En cas d'impossibilité, prévoir un adulte supplémentaire pour en assurer la surveillance dans le hall de la piscine, puisqu'il est impossible de laisser un élève seul. Rappel : Aucun personnel de l'établissement n'est missionné pour effectuer cette tâche.

III.2 Sécurité :

Les principes généraux de sécurité sont définis par le **POSS scolaire** joint (*Annexe 5*). Deux exercices d'alerte incendie seront organisés par semestre et consignés dans le Registre de Sécurité de l'Etablissement. Les dispositions pour faire face à un risque majeur environnemental et pour gérer le risque attentat/intrusion auront été anticipées et auront fait l'objet d'un document consigné au sein de l'établissement.

La sécurité sera active et permanente. Seuls les enseignants, les AESH ou AVS et les personnes agréées (MNS et bénévoles) peuvent participer en tenue de bain à l'encadrement des séances de natation scolaire. Un adulte supplémentaire autorisé et en tenue de bain peut aider aux tâches sanitaires (toilettes...).

PROJET PEDAGOGIQUE piscine de PONT SAINT PIERRE

III.3 Encadrement :

En plus du ou des MNS affecté(s) exclusivement à la surveillance des bassins, le taux d'encadrement minimal est défini - par classe - sur les bases suivantes :

	Groupe Classe constitué d'élèves d'école maternelle	Groupe Classe constitué d'élèves d'écoles élémentaires	Groupe Classe constitué d'élèves d'écoles maternelles et élémentaires
Moins de 20 élèves	2 encadrants	2 encadrants	2 encadrants
De 20 à 30 élèves	3 encadrants	2 encadrants	3 encadrants
Plus de 30 élèves	4 encadrants	3 encadrants	4 encadrants

Cependant, en raison de la particularité du projet pédagogique proposé, il est demandé aux classes ayant des enfants de maternelle de venir avec au moins un parent agréé supplémentaire. (Au moins 2 parents agréés si effectif > 30).

Pour les classes à faibles effectifs, composées de moins de 12 élèves maximum, seule une décision du DASEN de l'Eure pourrait permettre de réduire le taux d'encadrement.

En l'absence du MNS de surveillance, l'activité ne peut avoir lieu. De même si le taux d'encadrement n'est pas respecté.

IV Organisation des séances :

IV.1 Principes :

L'enseignant reste le responsable pédagogique de sa classe. Chaque intervenant doit gérer son groupe durant toute la séance sans le dispatcher, et cela durant tout le cycle. Le rôle de chacun et l'occupation des bassins sont définis sur la base d'un accord entre les Instituteurs ou Professeurs des Ecoles et les Maîtres Nageurs.

Des groupes sont constitués en début de semestre et consignés par écrit. Aucun élève ne peut changer de groupe pendant une séance, toute modification doit être notifiée par écrit et sera effective lors de la séance suivante.

Avant le démarrage du semestre de natation, chaque enseignant indiquera aux élèves, pendant un temps de classe, les consignes de sécurité à respecter à la piscine. Un rappel sera systématiquement fait lors de la première séance par les MNS et les enseignants.

Dans le cadre d'une période de jeu en fin de séance, il est **important de ne pas mélanger les enfants** (ex. élémentaires et maternelles). Il est aussi **important de ne pas les laisser jouer librement sur les aménagements**, cela augmente le risque d'accident et de détérioration du matériel.

Les enfants doivent être actifs pendant les séances. Les attentes et sorties de l'eau intempestives sont à proscrire.

Le toboggan peut être utilisé durant la séance sous l'autorité de l'intervenant. Les enfants doivent monter l'escalier un par un. Pour les maternelles, la présence d'un adulte en haut de l'escalier et dans l'eau est indispensable. Son utilisation **est interdite pendant les périodes récréatives**.

IV.2 Déroulement type :

L'entrée des enfants autour des bassins ne se fait que lorsque ceux-ci ont été complètement évacués par les classes précédentes. Si besoin, l'attente a lieu dans les douches afin de limiter le nombre d'élèves autour des bassins.

En cas d'arrivée très tardive d'un groupe classe, l'accès aux bassins pourra se voir retardé pour ne perturber le bon fonctionnement des rotations.

L'entrée dans l'eau ne peut se faire qu'avec l'accord express de l'adulte responsable de chacun des groupes. Les adultes se positionneront de façon à ce que tous les enfants soient dans leur champ de vision.

Chaque groupe utilisant du matériel, doit le remettre correctement en place en fin de séance, les enfants étant accompagnés d'un adulte.

La fin de séance sera signifiée à tous par le MNS de surveillance. Chacun veillera à ce que la sortie de l'eau se fasse rapidement et en ordre. C'est obligatoirement un enseignant qui quittera le bassin en dernier.

Les enfants sont systématiquement recomptés dans les vestiaires. En aucun cas, un enfant ne peut venir seul au bord des bassins.

V Aspects pédagogiques :

V.1 La situation pédagogique :

Est « ouverte » pour permettre les adaptations individuelles, pour éviter tout conditionnement.

Est cependant « contraignante »

pour intégrer les problèmes d'équilibre et de respiration dans les situations réelles de déplacement,

pour diminuer le facteur émotionnel.

Assure l'enchaînement des actions pour motiver l'apprenant, pour mobiliser son attention et favoriser son engagement.

Est « sécurisante » et à risques progressifs

pour favoriser l'auto évaluation,

pour respecter le projet de l'enfant, face aux objectifs fixés par l'enseignant,

pour observer l'effet de ses actions,

pour associer les informations nouvelles aux expériences passées auxquelles il peut se référer.

V.2 Les objectifs poursuivis :

Les enfants sont répartis en groupe de besoins - voir Annexes 4-1 à 4-4.

Chaque enseignant ou MNS dispose d'une fiche d'évaluation. Elle permet de guider la séance et de valider régulièrement les acquisitions des enfants.

Au cycle 2, les élèves devront être capables de réussir le CAA

Le test a pour objectif d'effectuer un saut dans l'eau, de réaliser un équilibre vertical pendant 5 secondes, de nager sur le ventre pendant vingt mètres et de passer sous une ligne d'eau en enchainant ces actions (avec ou sans brassière).

Au cycle 3, ils devront être capables de réussir l'ASSN.

Le test a pour objectif de se déplacer sans aide à la flottaison sur trente mètres avec un enchainement d'actions.

Ces tests peuvent être effectués dès lors que l'enfant est prêt.

Au cycle 1

Le projet pédagogique des maternelles permet une évolution progressive des enfants sur 16 à 17 séances. Les 2 premières séances permettront aux enfants de découvrir et d'évoluer dans l'ensemble des bassins B1 et B2 sans circuit.

Dans le grand bassin B1, les enfants auront plus d'adultes accompagnateurs pour assurer une sécurité supplémentaire à celle du MNS de surveillance.

La séance 1 est faite pour prendre connaissance avec le milieu aquatique et constituer des groupes de niveau en fonction de l'aisance des enfants.

La séance 2 permet aux enfants de retrouver leur groupe constitué, de bien visualiser son adulte référent et de commencer à évoluer dans le bassin ludique B2 sans matériel de flottaison et dans le grand bassin B1 à l'aide du mur et de frites.

A chaque retour des petites vacances, les parcours (nombre de 3) changeront.

VI Evaluation des enfants :

Des tests seront à passer :

- **Le Certificat d'Aisance Aquatique (CAA).** Il est proposé au plus tard en CE2 mais possible dès la GS pour les élèves qui en ont la compétence. Ce test sera co-validé par un MNS et l'enseignant. Il peut être passé avec ou sans gilet, son obtention permet aux enfants de pratiquer des sports nautiques (kayak, voile...). Voir Annexe 6.
- **L'Attestation Scolaire du Savoir Nager (ASSN).** Elle est proposée au plus tard en 6ème mais possible dès le CM1 pour les élèves qui en ont la compétence. Ce test ne peut être passé avec des lunettes de natation. Il sera co-validé par un MNS et l'enseignant ; son obtention permet aux enfants de pratiquer des sports nautiques (kayak, voile...). Voir Annexe 7.

Les MNS remettront aux enseignants une fiche de synthèse sur laquelle les résultats seront consignés. L'école aura à la transmettre à l'IEN dans les meilleurs délais.

Les directeurs devront également remonter les résultats via une enquête en ligne (voir portail métier).

Au cours de leur semestre, les enfants auront au moins deux évaluations : en début et en fin de période pour mesurer les progrès. Elles seront proposées aux enseignants par les MNS.

Chaque enfant dispose d'une fiche personnelle. Il sera associé à son évaluation et l'enseignant la validera en s'appuyant sur la fiche bilan de la classe (voir Annexe N°2). Ce document sera conservé par l'école jusqu'à la fin du dernier semestre de fréquentation piscine en primaire. Il sera joint au livret scolaire de l'enfant, le suivant ainsi de classe en classe, y compris lors de son entrée au collège.

VII Les aménagements de bassin

Le bassin B1 bénéficie d'un aménagement qui va rester identique pendant 6 semaines. Ainsi trois circuits différents jalonnent la période de 17 semaines de natation. Ils figurent en annexe 3.

Pour les maternelles mélangées aux groupes classes élémentaires, ils pourront être accessibles aux élèves de maternelle (par groupes) si les conditions le permettent. Un accord Enseignant/MNS est indispensable. Il fixera en détail les conditions de sécurité et de surveillance requises pour cette mise en œuvre. Ces circuits pourront permettre à des enfants non-nageurs, de découvrir le grand bassin dans des conditions sécurisantes en gardant une certaine autonomie.

Les maternelles du vendredi bénéficient également de 3 circuits adaptés à leur niveau qui fonctionneront de manière identique aux groupes classes élémentaires.

Le matériel utilisé pour aménager les bassins peut être exploité différemment selon les intentions pédagogiques. Un inventaire des possibilités d'utilisation figure en *Annexe I*.

COMMENT ET POURQUOI UTILISER LE MATERIEL ?

- **Câbles :** Appui solide
Déplacement avant / arrière
 - **Frites :** Déplacement avant / arrière
Niveau 1-2-3
 - ✓ **2 frites** : déplacement facile une sous chaque bras.
 - ✓ **1 frite** : sous les bras, déplacement difficile.
 - ✓ **1 frite** : dans les mains bras tendus déplacement ventral plus difficile.
 - ✓ **1 frite** : derrière la tête, déplacement facile
 - **Planches :** Moins d'équilibre que la frite
Niveau 3-4
 - ✓ **1 planche** : dans les mains bras tendus
 - Déplacement ventral difficile
 - ✓ **1 planche** : sur le dos, plus la planche s'éloigne du corps plus la situation est difficile
 - **Ceintures :** A utiliser pour l'allongement dans l'apprentissage des nages
Niveau 2-3
 - **Palmes :** Aide à la propulsion et l'horizontalité
Cela met en confiance les petits *niveaux 1-2*
- **Nager la brasse** : bras et jambes coordonnés et symétriques.
 - **Nager le crawl** : bien allongé ; respiration latérale tous les 2 temps.
 - **Nager le dos** : bien allongé ; mouvements des bras et des jambes.

PROJET PEDAGOGIQUE piscine de PONT SAINT PIERRE

Annexe 2

NOM/Prénom :.....

Né(e) le :...../...../

Ecole de :.....

Niveaux	1	2	3	4
Immersion Respiration	Quand j'ai pied, je réussis à : <ul style="list-style-type: none"> Mettre le visage dans l'eau Faire des bulles avec la bouche Immerger la tête totalement plus de 5 secondes (passage sous une frite) 	Quand j'ai pied, je réussis à : <ul style="list-style-type: none"> Faire des bulles avec le nez Je récupère un objet au fond Récupérer un objet au fond avec de l'aide (Quand je n'ai pas pied, prof<1m50) 	Sans avoir pied, je réussis à : <ul style="list-style-type: none"> Récupérer un objet sans aide (prof<1m50) Passer sous un tapis 	Sans avoir pied, je réussis à : <ul style="list-style-type: none"> Récupérer un objet sans aide à prof <1m80 Déplacer un objet en restant sous l'eau ; d'une ligne bleue à une autre
Equilibre	Je réussis à : <ul style="list-style-type: none"> Me laisser flotter avec 2 frites Me laisser flotter avec 2 planches 	Je réussis à : <ul style="list-style-type: none"> Faire l'étoile (ventral) Rester immobile sur le dos à l'aide d'un flotteur 	Je réussis à : <ul style="list-style-type: none"> Faire l'étoile (dorsal) Me maintenir à la verticale (5sec) 	Je réussis à : <ul style="list-style-type: none"> Me maintenir à la verticale (10sec) Me maintenir à la verticale en tenant un objet au-dessus de sa tête
Coulée	Je réussis à : <ul style="list-style-type: none"> Faire une coulée ventrale de surface avec un flotteur 	Je réussis à : <ul style="list-style-type: none"> Faire une coulée ventrale de surface Faire une coulée dorsale avec flotteur 	Je réussis à : <ul style="list-style-type: none"> Faire une coulée dorsale de surface Faire une coulée ventrale sous l'eau 	Je réussis à : <ul style="list-style-type: none"> Faire une coulée dorsale sous l'eau Faire une coulée ventrale sous l'eau et enchaîner un demi-tour
Déplacements	Je réussis à : <ul style="list-style-type: none"> Me déplacer à cloche-pied Me déplacer le long d'un bord Me déplacer avec 2 frites (ventre/dos) Me déplacer avec appui solide dans tout le bassin (câbles et perches) 	Je réussis à : <ul style="list-style-type: none"> Me déplacer avec appui fuyant dans tout le bassin (tuyaux) Me propulser à l'aide d'une frite en ventral Me propulser à l'aide d'une planche en ventral Me déplacer en dorsal avec 1 flotteur 	Je réussis à : <ul style="list-style-type: none"> Me propulser sur le ventre en utilisant bras, jambes et un flotteur Me propulser en dorsal seul avec les jambes Me propulser sur le ventre en utilisant bras et jambes 15M Palier 1. 	Je réussis à : <ul style="list-style-type: none"> Me propulser en dorsal en utilisant bras et jambes Nager correctement la brasse (25m) Nager correctement le crawl (25m) Nager correctement le dos (25m) 30M Palier 2.
Entrées dans l'eau	Je réussis dans le petit bain à : <ul style="list-style-type: none"> Entrer par l'échelle Sauter avec l'aide d'un adulte 	Où j'ai pied, je réussis à : <ul style="list-style-type: none"> Sauter avec une frite Sauter seul En grande profondeur, je réussis à : <ul style="list-style-type: none"> Sauter avec de l'aide. 	Je réussis à : <ul style="list-style-type: none"> Entrer la tête la première dans l'eau. Sauter seul en grande profondeur du plot. Accepter le déséquilibre avant. 	Je réussis à : <ul style="list-style-type: none"> Accepter le déséquilibre arrière Plonger du bord Plonger du plot
Enchaînements	Je réussis à : <ul style="list-style-type: none"> Entrer par l'échelle, à traverser le bassin à cloche-pied et à passer sous le champignon allumé. Sauter dans l'eau (aide possible) pour atteindre le circuit, à m'y déplacer sur le ventre et à passer sous une frite, sans m'arrêter. 	Sans m'arrêter, je réussis à : <ul style="list-style-type: none"> Sauter dans l'eau avec 1 frite, à traverser la piscine (largeur) sur le ventre, à faire l'étoile et à revenir sur le dos pour récupérer un objet avec de l'aide à 1m50 de profondeur. 	<ul style="list-style-type: none"> CAA 	<ul style="list-style-type: none"> ASSN
Hygiène et Sécurité	Connaître les sorties de secours et les règles fondamentales d'une séances de natation	Connaître les sorties de secours et les règles fondamentales d'une séances de natation	Connaître les sorties de secours et les règles fondamentales d'une séances de natation	Connaître les sorties de secours et les règles fondamentales d'une séances de natation

VALIDATIONS

CAA

Validé le:

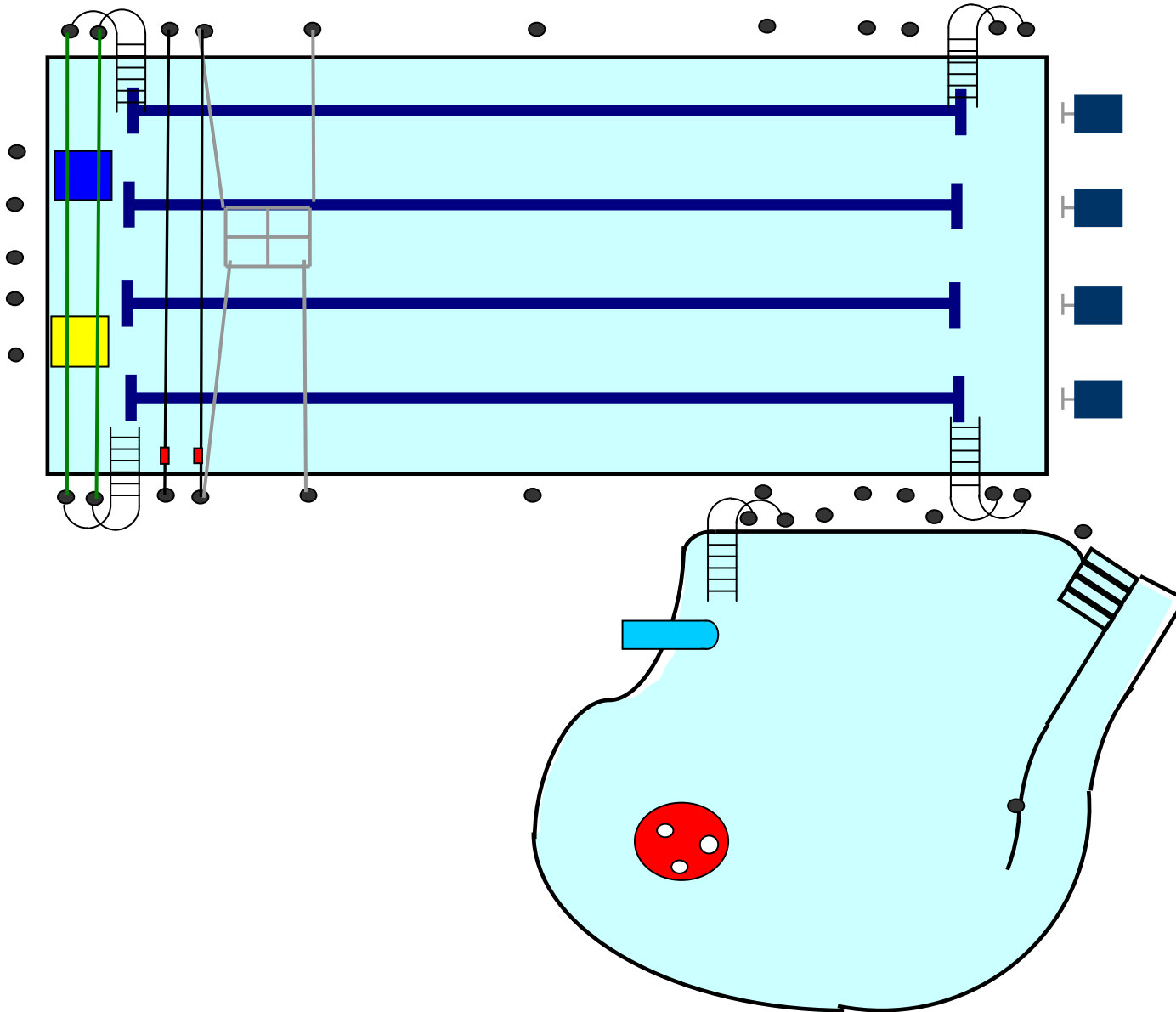
ASSN

Validé le:

PROJET PEDAGOGIQUE piscine de PONT SAINT PIERRE

Annexe 3

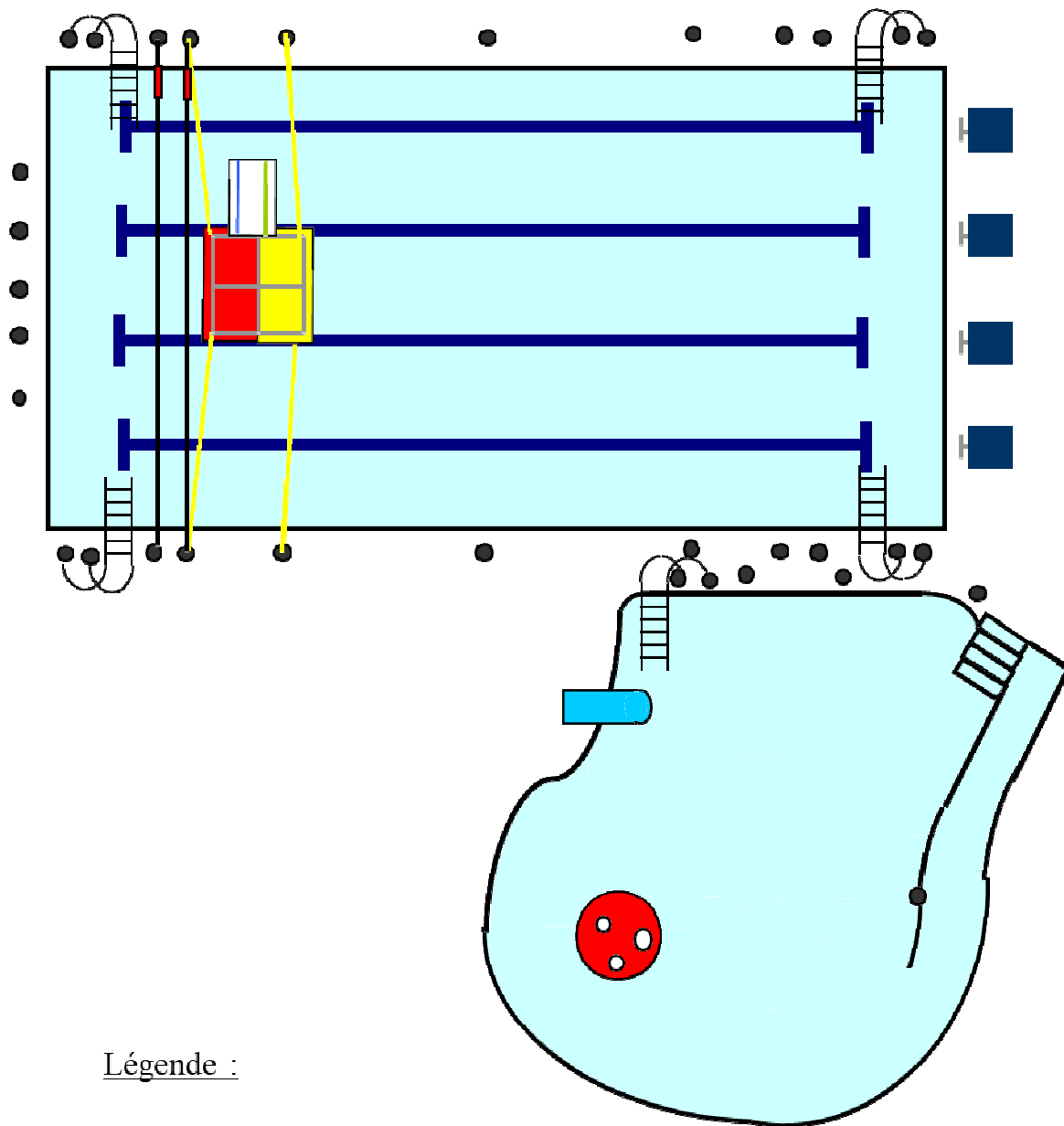
Circuit N°1 Primaire



PROJET PEDAGOGIQUE piscine de PONT SAINT PIERRE

Annexe 3

Circuit n°2 Primaire

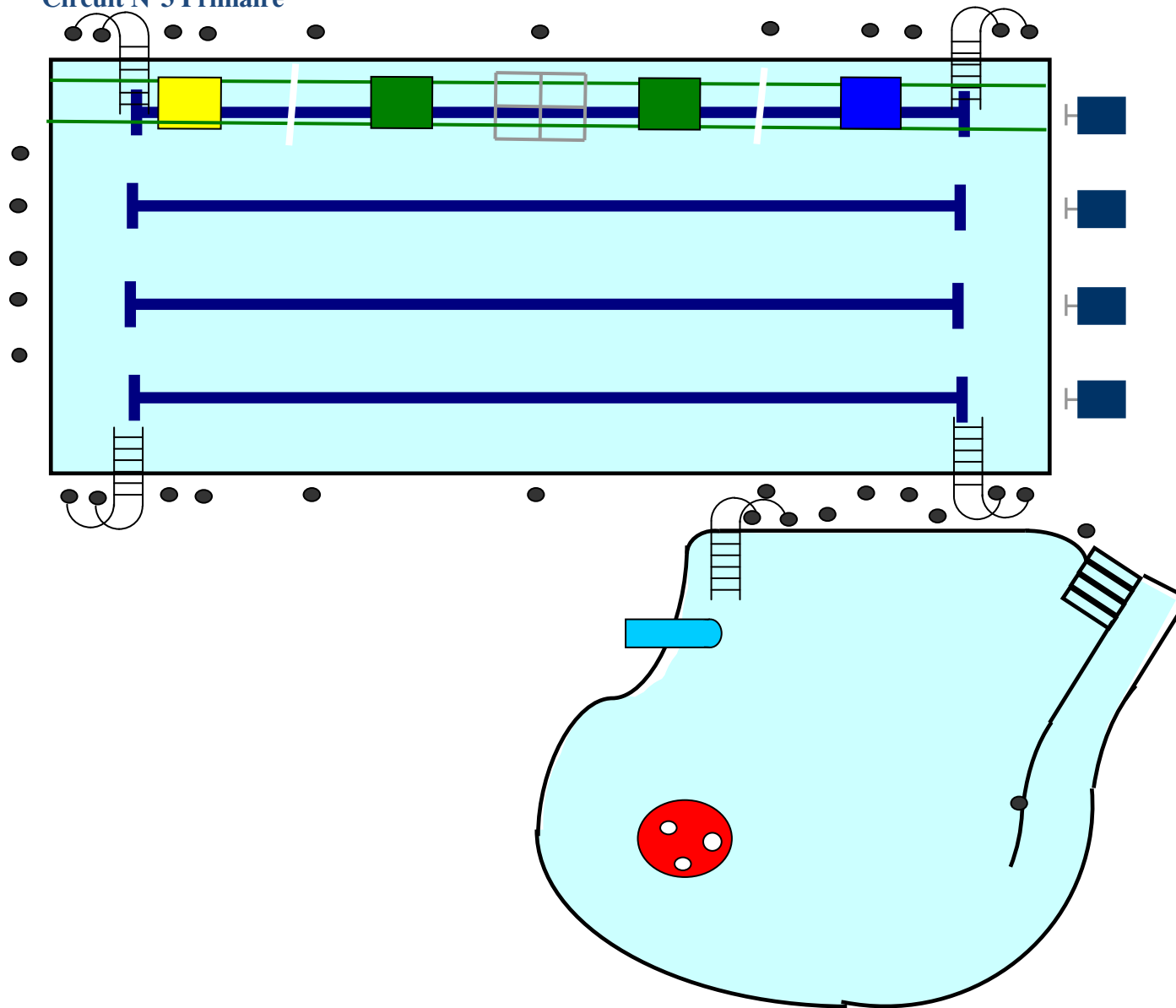


Légende :

PROJET PEDAGOGIQUE piscine de PONT SAINT PIERRE

Annexe 3

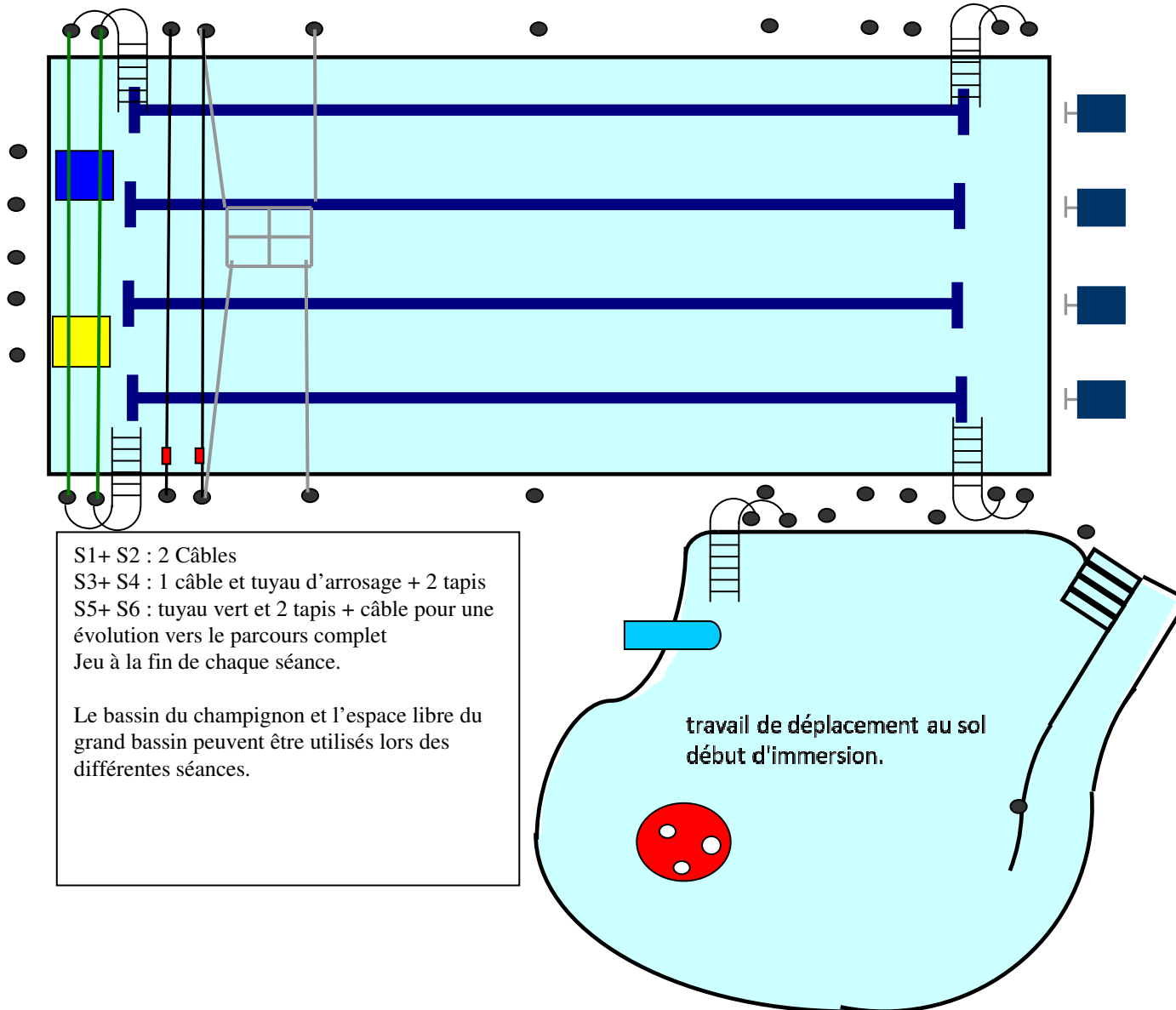
Circuit N°3 Primaire



PROJET PEDAGOGIQUE piscine de PONT SAINT PIERRE

Annexe 3

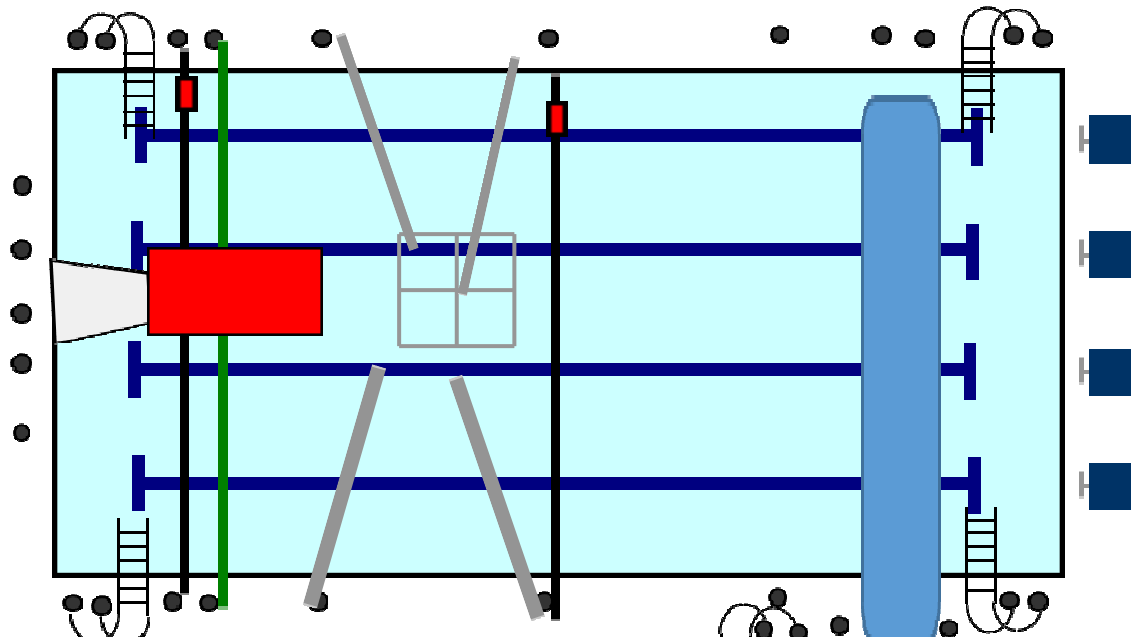
Maternelle Circuit N°1



PROJET PEDAGOGIQUE piscine de PONT SAINT PIERRE

Annexe 3

Maternelle Circuit N°2

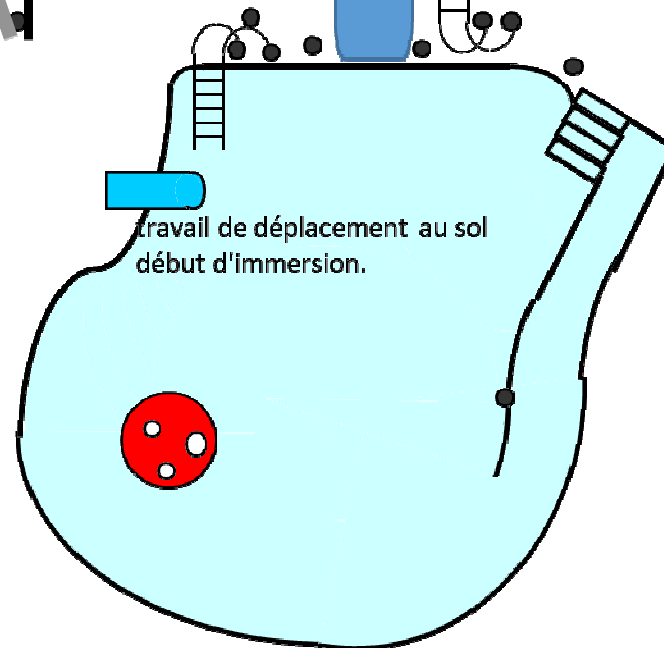


3 zones de travail : de S7 à S12

Z1 : petit bassin comprenant toboggan, tapis et cage+perches. Le but est d'amener l'enfant vers un déplacement plus autonome en espaçant les points de reprise d'appuis. Les points de départ sont multiples et variables.

Z2 : grand bassin avec le ponceau ; les enfants se déplacent à l'aide du mur, des frites, palmes et câble en fonction de leur évolution.

Z3 : bassin champignon.
Jeu en à chaque fin de séance.

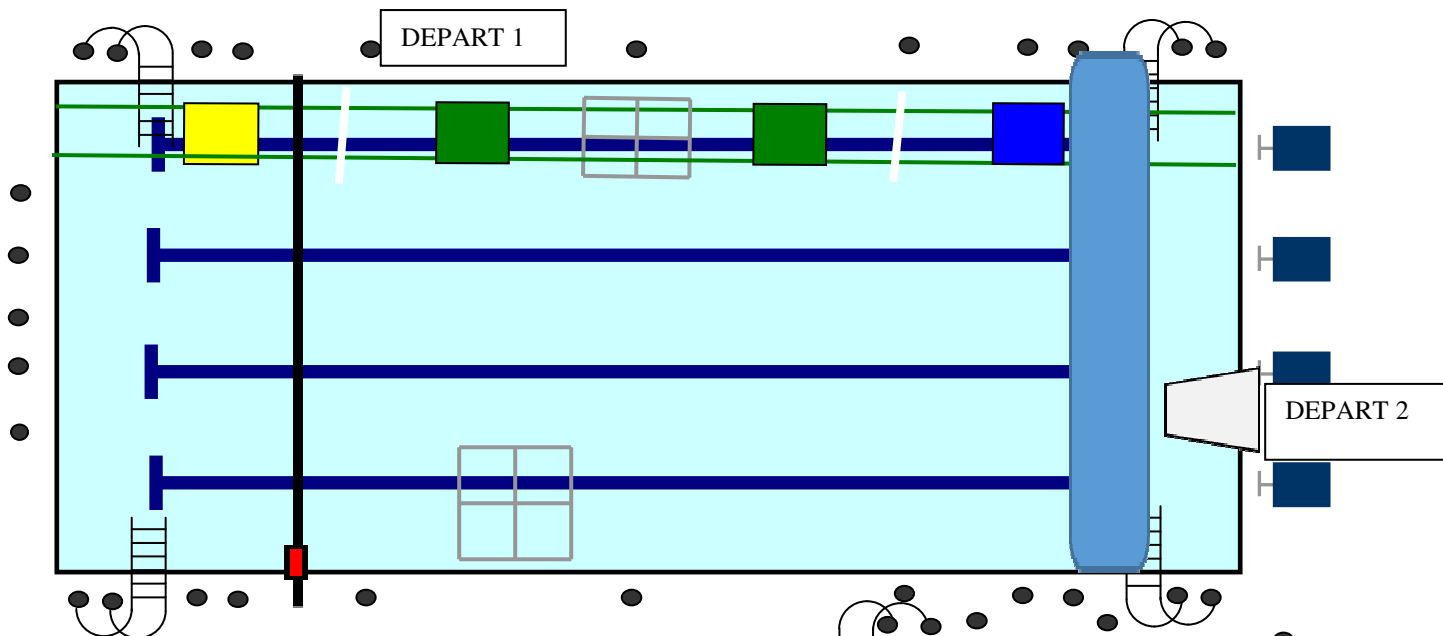


travail de déplacement au sol
début d'immersion.

Légende :

PROJET PEDAGOGIQUE piscine de PONT SAINT PIERRE

Annexe 3 Maternelle circuit 3 -



2 groupes de séance

- De la S13 à S16 : un côté cage seule et un côté parcours

S13+ S14 : travail en longueur sans câble et tapis

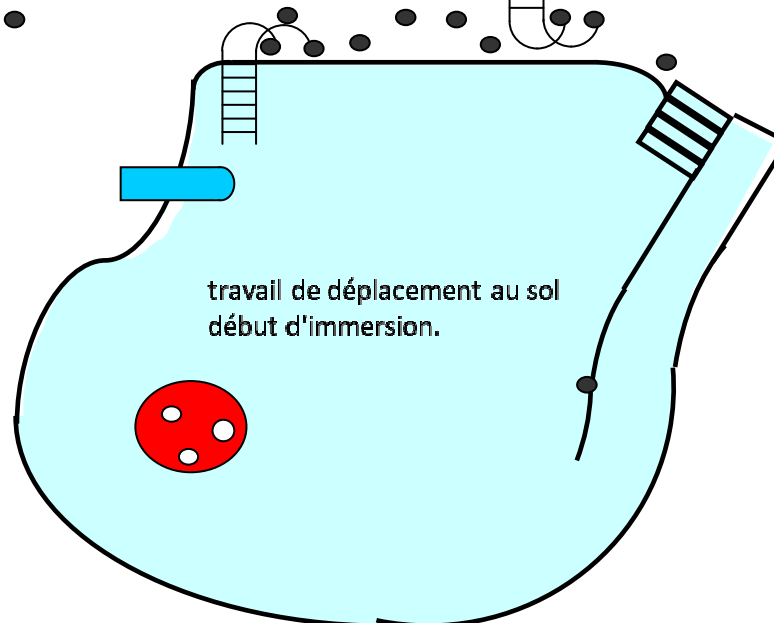
S15 + S16 : ajouts du tapis + du câble

- S17&18 : tour entier (2 départs).

Inverser la rotation en inversant le tapis et le câble.

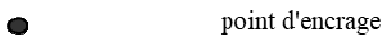
Jeu à fin de chaque séance.

But : déplacement sur la totalité du parcours avec des passages autonomes.



PROJET PEDAGOGIQUE piscine de PONT SAINT PIERRE

Légende



PROJET PEDAGOGIQUE piscine de PONT SAINT PIERRE

Annexe 4-1

DEBUTANT (Petite profondeur)		
Jour :		
Heure :		
Enseignant :		
Nom / Prénom		
1		Mettre le visage dans l'eau.
2		Faire des bulles avec la bouche.
3		Immerger la tête totalement 5s (passer sous une frite).
4		Me laisser flotter avec 2 frites.
5		Me laisser flotter avec 2 planches.
6		Faire une coulée ventrale de surface avec un flotteur.
7		Me déplacer à cloche-pied.
8		Me déplacer le long d'un bord.
9		Me déplacer avec 2 frites (ventre/dos).
10		Me déplacer avec un appui solide dans tout le bassin (câbles et perches).
11		Entrer par l'échelle.
12		Sauter avec l'aide d'un adulte.
13		Entrer par l'échelle, traverser le bassin à cloche-pied et à passer sous le champignon allumé.
14		Sauter dans l'eau (aide possible) pour atteindre le circuit, à m'y déplacer sur le ventre et à passer sous une frite, sans m'arrêter.
1		Hygiène et Sécurité

PROJET PEDAGOGIQUE piscine de PONT SAINT PIERRE

Annexe 4-2

APPRENTI (Moyenne profondeur)		
Jour :		
Heure :		
Enseignant :		
Nom / Prénom		
1		Faire des bulles avec le nez.
2		Je récupère un objet au fond ou j'ai pied.
3		Je récupère un objet au fond avec de l'aide ou je n'ai pas pied (prof<1m50)
4		Faire l'étoile (ventrale).
5		Rester immobile sur le dos à l'aide d'un flotteur
6		Faire une coulée ventrale de surface.
7		Faire une coulée dorsale de surface avec flotteur.
8		Me déplacer av appui fuyant dans tout le bassin (tuyaux).
9		Propulsion ventrale avec une frite.
10		Propulsion ventrale avec une planche.
11		Déplacement dorsal avec un flotteur.
12		Sauter avec une frite.
13		Sauter seul.
14		Sauter avec de l'aide grande profondeur.
15		Sans s'arrêter: Sauter dans l'eau avec 1 frite, traverser la piscine (largeur) sur le ventre, faire l'étoile et revenir sur le dos pour récupérer un objet avec de l'aide à 1m50 de profondeur.
		Hygiène et Sécurité

PROJET PEDAGOGIQUE piscine de PONT SAINT PIERRE

Annexe 4-3

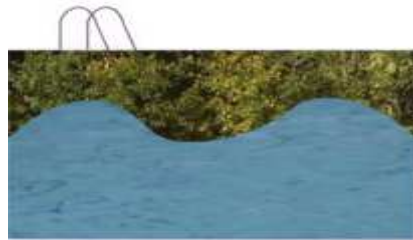
CONFIRME (Profondeur < ou = 1m50)	
Jour :	
Heure :	
Enseignant :	
Nom / Prénom	
1	Passer sous un tapis.
2	Récupérer un objet sans aide.
3	Faire l'étoile dorsale.
4	Me maintenir à la verticale 5secondes.
5	Faire une coulée dorsale de surface.
6	Faire une coulée ventrale sous l'eau.
7	Me propulser sur le ventre en utilisant bras, jambes et un flotteur.
8	Me propulser sur le dos avec les jambes.
9	Me propulser sur le ventre en utilisant bras et jambes.
10	15M Palier 1
11	Entrer la tête la première dans l'eau.
12	Sauter seul en grande profondeur du plot.
13	Accepter le déséquilibre avant.
14	Enchaînement du CAA
15	Hygiène et Sécurité

PROJET PEDAGOGIQUE piscine de PONT SAINT PIERRE

Annexe 4-4

EXPERT (Grande profondeur)		
Jour :		
Heure :		
Enseignant :		
Nom / Prénom		
1		Récupérer un objet sans aide à 1m80 de profondeur.
2		Déplacer un objet en restant sous l'eau (d'une ligne bleue à une autre).
3		Me maintenir à la verticale 10secondes.
4		Me maintenir à la verticale en tenant un objet au dessus de la tête.
5		Faire une coulée dorsale sous l'eau.
6		Faire une coulée ventrale sous l'eau et enchaîner un demi-tour.
7		Me propulser en dorsal en utilisant bras et jambes.
8		Nager correctement la brasse (25m).
9		Nager correctement le crawl (25m).
10		Nager correctement le dos (25m).
11		30m ASSN
12		Accepter le déséquilibre arrière.
13		Plonger du bord.
14		Plonger du plot.
15		ASSN
		Hygiène et Sécurité

PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS



S.I.D.E.A.L

SCOLAIRES ET SECONDAIRES

27 360 PONT SAINT PIERRE

**Syndicat Intercommunal de l'Ensemble Aquatique
et Ludique**

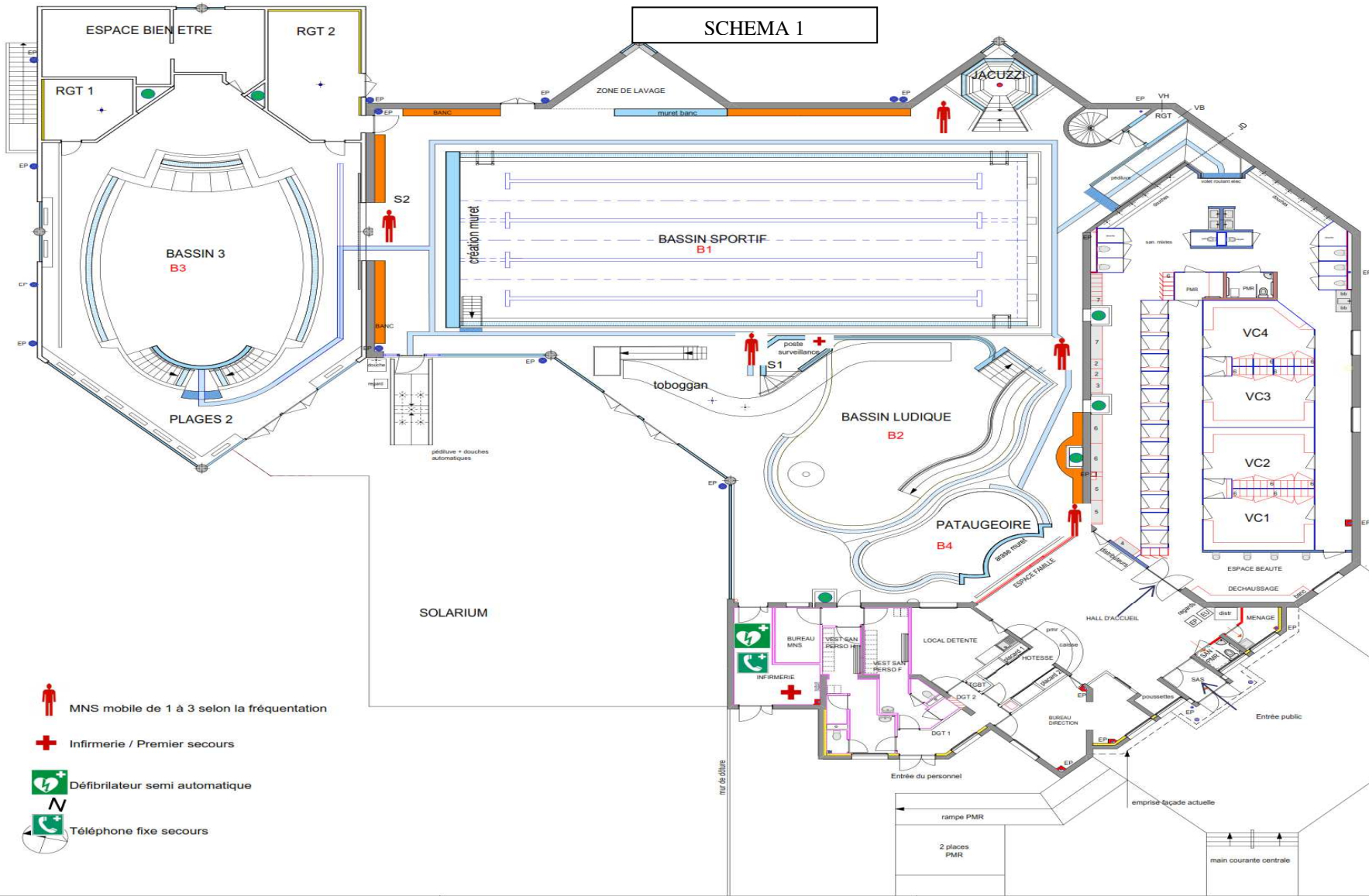
2 Rue du Collège

02.32.49.70.59 - 02.32.49.70.90

Propriétaire : S.I.D.E.A.L

Exploitant : S.I.D.E.A.L

PROJET PEDAGOGIQUE piscine de PONT SAINT PIERRE



Plan d'ensemble (plan d'organisation – schéma 1)

Ce plan permet de matérialiser : les postes de surveillance, l'emplacement des perches, l'emplacement des matériels de secours (premiers secours, réanimation...), les commandes d'arrêt des pompes ainsi que les commandes des accessoires ludiques (champignon, jets massants...), l'emplacement des micros, des téléphones et la voie d'accès des secours extérieurs.

Les produits chimiques sont stockés au sous-sol dans un local réservé à cet effet et quelques-uns (nécessaires à l'usage quotidien) à l'étage dans un local technique interdit au public ainsi que les « machines » de nettoyage.

Horaires

Horaires Maternelles et Elémentaire : (Voir Planning annuel)

Lundi		14h00 – 16h00
Mardi	9h00 - 11h00	13h40 – 16h00
Mercredi		
Jeudi	9h00 - 11h00	14h00 – 16h00
Vendredi	9h00 - 11h00	14h00 – 16h00

Horaires Secondaires :

Lundi	11h00 – 12h00
Mardi	11h00 – 12h00
Jeudi	11h00 – 12h00
Vendredi	11h00 – 12h00

Moyens de communication

La communication interne est assurée par quatre talkies-walkies : deux sur les bassins et un à l'accueil, un au vestiaire.

Le moyen de liaison avec les services publics (pompiers, SAMU ...) est assuré par les téléphones dont dispose l'établissement (un dans l'infirmerie, un à la caisse et un dans le bureau).

PROJET PEDAGOGIQUE piscine de PONT SAINT PIERRE

Matériel de secours disponible

Le matériel de sauvetage comprend uniquement des perches réparties autour des bassins à des endroits précis.

Le matériel de secourisme comprend une couverture métallisée, trois colliers cervicaux (enfant, adulte, intermédiaire), deux nécessaires de premier secours (un dans l'infirmerie et un au podium de surveillance), un brancard pliant, un plan dur et un fauteuil roulant.

Le matériel de réanimation comprend un ensemble équipé d'une bouteille d'oxygène de 1000 litres avec manomètre et débitmètre, un ballon auto remplisseur avec masques adaptés (enfant, adulte, intermédiaire) et un DSA.

Organisation de la surveillance et de la sécurité

La présence d'un MNS de surveillance placé en zone sur le B1 est obligatoire et permanente quand seuls B1 et B2 sont ouverts, et de deux MNS quand en plus B3 est ouvert (1 MNS placé en Z1 surveille B1 et B2, l'autre MNS placé en Z2 surveille B3). A défaut, la séance ne peut se dérouler.

La présence d'un adulte supplémentaire pour aider les élèves (toilette...), est autorisée dans les conditions suivantes :

- Accord du Directeur d'école
- Tenue adaptée : maillot de bain et tee-shirt

La surveillance des sanitaires et des vestiaires est assurée par un ou plusieurs agents d'entretien.

Organisation interne en cas d'accident (schéma 2)

En cas d'accident, l'évacuation des bassins doit être immédiate. Le signal d'évacuation (sur mode oral – micro ou porte-voix) est donné par un MNS à toutes les personnes présentes selon les modalités figurant sur le schéma 2. Les enfants sont regroupés dans les vestiaires. Les adultes disponibles (MNS, Enseignants, Parents agréés, ATSEM, Personnel de la piscine...) veillent à la sécurité des élèves évacués. Si l'accident le nécessite, il incombe à l'Enseignant (ou à un MNS si l'enseignant est dans l'impossibilité de le faire):

- de contacter le SAMU en composant le 15,
- de prévenir l'école et les parents des enfants victimes dès que possible,
- d'informer sa hiérarchie (I.E.N.) .

Dès que possible, un bilan doit être établi entre les MNS et les enseignants, de façon à ce que chacun connaisse l'intégralité des faits, de ce qui a été entrepris, réalisé et dit par les adultes impliqués dans le dispositif d'urgence.

Se référer également à la procédure fixée par l'Inspection académique qui précise les conditions de prise en charge d'un élève par les services de secours.

Soins : En cas de blessures superficielles, c'est l'adulte encadrant ou l'adulte supplémentaire du groupe concerné qui fera sortir de l'eau son groupe le temps d'effectuer les soins.

Le MNS de surveillance ne peut assurer cette tâche sauf si il procède à l'évacuation générale du bassin.

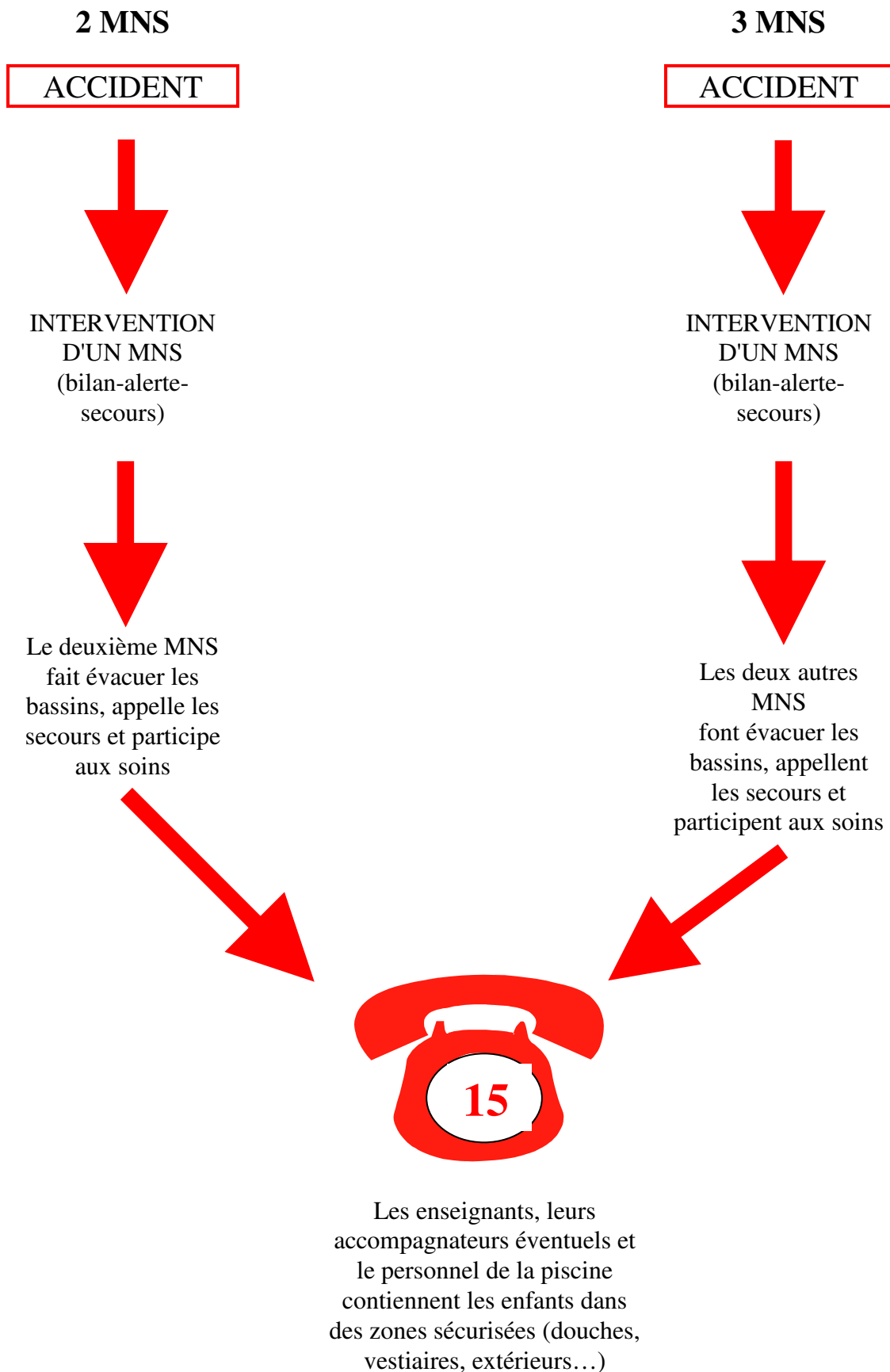
Alerte des secours extérieurs

SAPEURS-POMPIERS 18

SAMU 15

**GENDARMERIE 17 OU 02.32.49.00.17
112**

PROCESSUS D'INTERVENTION SCOLAIRE (schéma 2)



Le Certificat d'Aisance Aquatique (CAA) – Voir Portail Métier

Modèle de certificat d'aisance aquatique

Recto

Académie de _____	<i>Certificat d'aisance aquatique</i>
Cachet de l'établissement et signature du directeur de l'école ou du chef d'établissement	Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : __/__/_____ École/collège : _____
	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Verso

Certificat d'aisance aquatique

Le professeur des écoles, ou le professeur d'éducation physique et sportive ⁽¹⁾,
certifie que l'élève _____ a passé avec
succès le test défini par l'article A. 322-3-2 du code du sport.

le __/__/_____

Nom et signature du professeur

(1) rayer la mention inutile

Annexe 7

L'Attestation Scolaire du Savoir Nager (ASSN) – Voir Portail Métier

Académie de Rouen

Cachet de l'établissement et
signature du directeur de l'école
ou du chef d'établissement

Attestation
scolaire
« savoir-nager »


Photo

NOM : _____

Prénom : _____

Date de naissance : __/__/_____

Ecole/collège : _____



Attestation scolaire « savoir-nager »

Le professeur des écoles et le maître-nageur-sauveteur, ou le professeur d'éducation physique et sportive, certifient que l'élève _____ maîtrise le savoir-nager défini par l'arrêté du 8 juillet 2015 (parcours de capacités, connaissances et attitudes).

le __/__/_____

Noms et signatures :

Professeur d'école Professionnel agréé (titre et numéro diplôme) Professeur d'EPS

TESTS NATATION SCOLAIRE - Année 2019/2020

→ Voir Portail Métier : <https://portail-metier.ac-rouen.fr/activites-pedagogiques/activites-eps/natation-scolaire/activites-eps-46310.kjsp?RF=PM-NATATION-SCO&RH=PM-NATATION-SCO#natation>

Le Certificat d'Aisance Aquatique (CAA)

- **Quand ?** Au plus tard en CE2 mais possible dès la GS pour les élèves manifestant déjà les compétences requises
- **Contenu ?** Enchaîner :
 - Une entrée par un saut
 - Une flottaison sur le dos pendant 5 secondes
 - Une sustentation verticale de 5 secondes
 - Une nage ventrale sur 20 m
 - Un franchissement sous une ligne d'eau ou un objet flottant.
- **NB :** peut être passé avec ou sans brassière

L'Attestation Scolaire du Savoir Nager (ASSN)

- **Quand ?** Au plus tard en 6^{ème} mais possible dès le CM1 pour les élèves manifestant déjà les compétences requises
- **Contenu ?** Enchaîner :
 - Une entrée par chute arrière depuis le bord
 - Un déplacement de 3,5 m vers un obstacle
 - Un franchissement de l'obstacle sur 1,5m en immersion complète
 - Un déplacement ventral de 15 m : Au signal, au cours de ce déplacement, un surplace vertical de 15 secondes puis une reprise du déplacement pour terminer la distance des 15 mètres
 - Sans reprise d'appuis, un passage en dorsal
 - Un déplacement dorsal de 15 m : Au signal, au cours de ce déplacement, un surplace horizontal dorsal de 15 secondes puis une reprise du déplacement pour terminer la distance des 15 mètres
 - Un retournement ventral pour franchir à nouveau l'obstacle en immersion complète
 - Un déplacement ventral pour revenir au point de départ.
- **NB :** Test à réaliser sans lunettes

Les 2 tests permettent la pratique des activités nautiques (voile, kayak...) et sont actés par la délivrance d'un diplôme spécifique pour chacun.